



LETTRE DU CSEE

Comité Syndical Européen de l'Education

3 • Mars 2004

NOUVEAU PROJET
DU CSEE: "Développer
une éducation de
qualité non
discriminatoire à l'égard
des enfants roms"
Page 2

Le CSEE rencontrera le
Président de la
Commission
européenne Romano
Prodi
Page 3

Le CSEE invite des
parlementaires
européens à voter en
faveur du retrait
progressif de la clause
de renonciation
individuelle dans le
cadre de
l'aménagement du
temps de travail
Page 4

Le CSEE recherche
une participation
formelle au Processus
de Bologne
Page 5

La réunion du Conseil -
Education, Jeunesse et
Culture
Page 6

"Education & Formation
2010": Appel à
propositions restreint
Page 8

Le CSEE rencontrera le Président de la Commission européenne Romano Prodi afin de discuter des services publics

Le CSEE, ainsi que les Fédérations des services de la CES, vont rencontrer M. Romano Prodi afin de discuter de l'avenir des services publics dans l'UE.

[>> en savoir plus](#)

Le CSEE invite des parlementaires européens à voter en faveur du retrait progressif de la clause de renonciation individuelle dans le cadre de l'aménagement du temps de travail

Le CSEE a lancé un appel urgent à plusieurs membres du Parlement européen (PE) préalablement au vote du 11 février 2004

[>> en savoir plus](#)

Le CSEE CONDAMNE:

Bruxelles, le 11 mars 2004

Attentat de Madrid

Cher(e)s Collègues,
J'ai appris ce matin la terrible nouvelle des attentats de Madrid. Le CSEE souhaite exprimer son profond mépris pour cet acte de violence et de terreur. Aucune cause politique ne peut justifier cet horrible massacre de travailleurs et de citoyens innocents. Nos pensées vont vers les familles des victimes de ce crime cruel. Le CSEE continuera à encourager tous les enseignant(e)s à lutter pour la démocratie et contre l'usage de la violence.

Martin Rømer, Secrétaire Général

Calendrier

26 avril

Réunion du
Bureau
IE/CSEE

26-27 avril

Réunion du
Comité
paneuropéen /
Bureau
Exécutif du
CSEE

14-15 juin

Réunion du
Conseil CSEE

15-16 juin

Réseaux CSEE

Réunions de la
Commission sur la
Culture, la jeunesse,
l'éducation, les média
et le sport
Page 8

Europass – une
meilleure transparence
des qualifications et
des compétences
Page 9

Négociations sur le
dialogue social sur le
stress au travail
Page 10

Nouveau lancement du
portail eSchoolnet à
l'intention des
enseignants européens
Page 11

Appels à propositions
annoncés par la
Commission
Européenne
Page 12

Nouvelles publications
Page 13

NOUVEAU PROJET DU CSEE: "Développer une éducation de qualité non discriminatoire à l'égard des enfants roms"

En Europe, plus de sept millions de Roms se trouvent dans une situation très difficile. En outre, au cours des dernières décennies, la plupart des gouvernements ont négligé l'éducation des enfants roms.

Lors de la réunion du Bureau Exécutif du CSEE les 22 et 23 septembre 2003, l'AOb, organisation membre du CSEE aux Pays-Bas, a attiré l'attention des participants sur le manque d'éducation des enfants roms d'Europe centrale et orientale.

Le CSEE a décidé de réagir face à cette situation discriminatoire et a soumis une proposition de projet à la Commission européenne. Ce projet, élaboré avec l'aide des syndicats bulgares (SEB et PODKREPA) et de l'AOb, a reçu le soutien du Ministère bulgare de l'éducation.

Le projet "Développer une éducation de qualité non discriminatoire à l'égard des enfants roms" a pour objectif de préconiser l'intégration des enfants roms dans les écoles primaires et secondaires principalement dans trois pays d'Europe centrale et orientale: la Bulgarie, la Hongrie et la Slovaquie.

A ce stade, la Commission a approuvé la phase préparatoire du projet qui s'étend du 1er mars au 31 août 2004. Au cours de cette phase, une proposition plus détaillée sera préparée et soumise à la Commission européenne. Cette initiative élargie devrait s'étendre sur deux ans.

La phase préparatoire va se concentrer sur la situation des enfants roms en Bulgarie. Tout au long de ces 6 mois, la situation des enfants roms en Bulgarie va être analysée lors de séminaires rassemblant des enseignants d'origine rom et des enseignants issus de la majorité bulgare, ainsi que des associations de parents roms et bulgares. Des rencontres seront également organisées avec les autorités locales et nationales.

Une Conférence visant à présenter les conclusions sur la situation de l'éducation des enfants roms en Bulgarie sera organisée à Sofia au début du mois de juin et réunira des participants de Bulgarie, Hongrie et Slovaquie. La Conférence aboutira à la création d'un Comité directeur composé d'enseignants, de parents et de responsables syndicaux des trois pays (ainsi que de représentants du CSEE et de l'AOb). Le Comité directeur sera chargé de l'élaboration de la proposition plus détaillée d'une durée de deux ans.

Au travers de ce projet, le CSEE souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation de ces enfants en Europe centrale et orientale, et dès lors à l'amélioration du respect des minorités et de la démocratie dans notre société européenne. Un des objectifs du programme d'action du CSEE est d'œuvrer à l'égalité des chances dans l'éducation.

Le CSEE rencontrera le Président de la Commission européenne Romano Prodi afin de discuter des services publics

Le CSEE, ainsi que les Fédérations des services de la CES¹ (EPSU², UNI-Europa³ et ETF⁴) vont rencontrer M. Romano Prodi afin de discuter de l'avenir des services publics dans l'UE.

Le réunion va se dérouler à la lumière des récents développements qui témoignent de la position incertaine de la Commission par rapport aux questions relatives aux services publics. En mai 2003, la Commission a publié un Livre vert visant à initier un débat élargi sur les Services d'intérêt général dans l'UE. Alors que le suivi du processus de consultation sur le Livre vert n'est pas encore achevé, la Commission a pris des mesures visant à présenter des propositions de législation dans des domaines liés de près aux services d'intérêt public. C'est la raison pour laquelle les dirigeants des organisations syndicales ont demandé une réunion afin de s'assurer que le processus de consultation sur le Livre vert soit mené à terme selon la même approche élargie et approfondie.

Le CSEE et les Fédérations des services vont inviter M. Prodi à s'assurer que la promotion de services publics de qualité constitue un aspect clé du modèle social européen.

Le CSEE a depuis quelque temps mené activement campagne pour un cadre légal étendu pour les services d'intérêt général au niveau de l'UE. En outre, le CSEE préconise l'intégration du concept de services d'intérêt général de qualité dans la définition figurant dans le Traité des objectifs et activités de l'Union européenne, au même titre que la création du marché intérieur.

Le Livre vert sur les services d'intérêt général servira de base à un cadre légal pour les services d'intérêt général dans l'UE. Le CSEE et les Fédérations des services se félicitent de l'approche

¹ Confédération européenne des syndicats

² Fédération syndicale européenne des services publics

³ Union Network International

⁴ Fédération des travailleurs des transports

globale du Parlement européen (PE) sur cette question. En effet, le 14 janvier 2004, dans son rapport sur le Livre vert, le PE confirme à nouveau son soutien à un cadre législatif général sur les Services d'intérêt général. Le CSEE approuve la position du PE qui affirme qu'un cadre législatif devrait définir des principes communs de service public, en clarifiant les limites avec les règles de compétitivité, en établissant des principes pour les questions de financement, etc. Le CSEE œuvre à ce qu'un tel cadre légal exclue le secteur de l'éducation en tant que tel des règles de compétitivité de l'UE.

Toutefois, l'adoption récente par la Commission d'une proposition de directive sur les services dans le marché intérieur ainsi que l'adoption imminente d'un ensemble de mesures relatives à l'application d'aides d'état aux services d'intérêt économique général comportent toutes deux des implications qui risquent de compromettre, pour les services publics européens, les perspectives positives ébauchées dans le Livre vert sur les services d'intérêt général.

La directive sur les services dans le marché intérieur vise à supprimer les barrières au commerce transfrontières des services. Bien qu'elle s'applique au commerce des services, elle réduit toutefois potentiellement la marge de manœuvre pour la promotion des services publics de qualité.

La rencontre avec M. Prodi aura lieu le 31 mars 2004.

Le CSEE invite des parlementaires européens à voter en faveur du retrait progressif de la clause de renonciation individuelle dans le cadre de l'aménagement du temps de travail

Le CSEE a lancé un appel urgent à plusieurs membres du PE à la veille du vote du 11 février 2004 sur un rapport d'initiative de la Commission parlementaire sur la révision de la directive actuelle sur le temps de travail (93/104/EC). Le CSEE exhorte les parlementaires à voter en faveur du rapport qui recommande, dans les meilleurs délais, la suppression de la clause de renonciation individuelle qui offre aux employés la possibilité de renoncer à la semaine de travail de 48 heures. Le PE a adopté le rapport rédigé par Alejandro Cercas Alonso (PES) à une large majorité.

Le CSEE a attiré l'attention des parlementaires sur une récente étude menée au Royaume-Uni, qui démontre l'abus de la clause de renonciation, au détriment de la santé et la sécurité des travailleurs. Depuis l'introduction au Royaume-Uni de la clause

de renonciation individuelle, la durée moyenne d'une semaine de travail a augmenté jusqu'à plus de 50 heures dans de nombreux cas.

La clause de renonciation individuelle, dans la version actuelle de la directive relative au temps de travail, trouve ses origines dans le souhait de créer une certaine flexibilité dans l'organisation du temps de travail. A ce jour seul le Royaume-Uni a fait usage de la clause de renonciation individuelle, mais plusieurs autres pays souhaitent désormais l'appliquer. Le CSEE a clairement affirmé son opinion auprès des parlementaires européens : une dérogation aux règles en vigueur devrait être basée sur une négociation collective nationale entre les différents acteurs du marché du travail.

La flexibilité dans l'organisation du temps de travail est importante mais la période de référence de la directive actuelle, de 4 mois pour une semaine de travail de 48 heures, fournit assez de flexibilité tout en protégeant la santé et la sécurité des travailleurs.

La date de clôture de la consultation ouverte relative à la Communication de la Commission sur la révision de la directive relative au temps de travail est le 31 mars 2004. Une stratégie commune d'action a été décidée lors de la réunion du Bureau exécutif de la CES les 17-18 mars. Le CSEE va transmettre séparément tous les documents opportuns à ses organisations membres.

Le CSEE recherche une participation formelle au Processus de Bologne

Le CSEE a plaidé intensivement en vue de sa reconnaissance en tant que membre consultatif du processus de Bologne. Il a écrit récemment au Commissaire chargé de l'éducation, Viviane Reding, ainsi qu'à la Présidence irlandaise, demandant une rencontre afin d'obtenir un soutien à la représentation formelle du CSEE dans le processus. Une lettre similaire va être envoyée au Ministre norvégien, responsable de la planification de la prochaine conférence ministérielle de Bergen en 2005.

Le processus de Bologne a été initié en 1999 par les ministres européens de l'enseignement supérieur a pour objectif la création d'un espace européen pour l'enseignement supérieur d'ici à 2010. Jusqu'à présent, des organisations représentant les institutions de l'enseignement supérieur et les étudiants s'étaient formellement jointes au processus en tant que membres consultatifs du groupe de suivi de Bologne récemment mis sur pied. Seules les organisations représentant les enseignants et les chercheurs doivent encore y être incluses.

Lors du Sommet de Berlin sur l'enseignement supérieur en septembre 2003, qui était la seconde réunion des ministres européens de l'éducation visant à évaluer le processus de Bologne, le Commissaire Reding a exprimé dans son discours son soutien à l'inclusion du CSEE dans la structure formelle de Suivi. Ce point n'a toutefois pas reçu l'accord des ministres concernés.

Dans sa lettre au Commissaire Reding, le CSEE met l'accent sur son engagement et son soutien au processus de Bologne, qui se sont manifestés notamment par l'organisation d'un Forum conjoint IE/GEW/CSEE "Façonner un espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche » en avril 2003. En outre, le CSEE a insisté sur l'importance de donner à tous les partenaires engagés dans le travail académique l'opportunité de jouer un rôle dans le processus de Bologne afin de s'assurer de sa réussite.

Le CSEE et l'IE vont inviter les organisations membres des 40 pays signataires à exercer des pressions sur leurs Ministres nationaux en formulant des requêtes similaires pour les réunions. Une lettre type va être envoyée à toutes les organisations membres.

Pour plus d'informations sur le suivi du processus de Bologne : <http://www.bologna-bergen2005.no>

La réunion du Conseil - Education, Jeunesse et Culture

Le Conseil (Education, Jeunesse et Culture) s'est réuni à Bruxelles le 26 février 2004.

Les deux points principaux à discuter lors de la réunion concernaient le suivi de la stratégie de Lisbonne et la nouvelle proposition Europass de la Commission européenne.

Education et formation 2010

En 2001, les Ministres de l'Education de l'UE se sont mis d'accord sur trois buts stratégiques que le secteur de l'éducation de l'UE devrait atteindre afin de satisfaire les objectifs de la stratégie de Lisbonne, c.-à-d. que les systèmes éducatifs de l'UE deviennent une référence de qualité au niveau mondial d'ici à 2010. Les trois buts sont:

- L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation de l'UE;

- L'amélioration de l'accès à tous les systèmes d'éducation et de formation;
- L'ouverture des systèmes d'éducation et de formation au monde.

Dans le contexte du processus de suivi de ces objectifs, le Conseil a adopté le 26 février 2004 un rapport intérimaire conjoint de la Commission et du Conseil relatif à la mise en œuvre du programme de travail détaillé établi en 2002 et visant à poursuivre les objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe. Le rapport, intitulé "Education et Formation 2010 – l'urgence des réformes pour réussir Lisbonne"⁵, présente une évaluation des progrès déjà réalisés et propose des lignes directrices en vue des actions futures à entreprendre afin d'atteindre les objectifs.

Le message clé du rapport intérimaire conjoint est qu'il faut d'urgence augmenter les investissements en ressources humaines pour que l'Union soit, au niveau mondial, une économie de pointe basée sur la connaissance. Les domaines prioritaires d'action ont été identifiés:

- Concentrer les réformes et les investissements dans les domaines clés pour une société de la connaissance;
- Faire de l'éducation tout au long de la vie une réalité concrète;
- Etablir une Europe de l'Education et de la Formation.

Le rapport souligne les progrès importants réalisés, notamment l'adoption des programmes 'Erasmus Mundus' et 'eLearning' tout comme l'amélioration de la coopération dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que de l'enseignement supérieur.

Ce rapport sera présenté au Conseil européen du printemps qui aura lieu les 25-26 mars 2004.

Europass

Le Conseil a tenu un débat politique sur la proposition de la Commission d'un nouvel Europass : un portfolio unique rassemblant des documents relatifs aux diplômes, qualifications et compétences des citoyens, afin d'améliorer la transparence et faciliter la mobilité dans l'UE.

Les délégations ont insisté sur l'importance d'élargir la perspective du portfolio Europass, notamment en incluant non seulement des qualifications professionnelles et académiques

⁵ Seule la version anglaise du rapport est disponible à ce jour:
http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/doc/jir_council_final.pdf

mais aussi des compétences individuelles générales. L'accent a également été mis sur la nécessité de s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans le portfolio ainsi que sur l'importance de promouvoir auprès du public les avantages de l'utilisation de l'Europass.

Le Conseil devrait arriver à un accord sur la proposition lors de sa réunion du 27 mai 2004. Plus d'information sur Europass dans l'article en p.9.

"Education & Formation 2010": Appel à propositions restreint

La DG «Education et Culture » de la Commission européenne a annoncé un appel à propositions restreint pour des activités visant à rendre le programme de travail "Education & Formation 2010" plus visible au niveau national. Cet appel à propositions découle du rapport intérimaire récemment adopté sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation, qui a souligné la nécessité de mettre en valeur et de rendre plus visible ce programme de travail.

Seules les autorités nationales peuvent soumettre des projets. Le CSEE invite dès lors ses organisations membres à encourager leurs gouvernements nationaux à organiser des activités et à soumettre des demandes de financement. Les activités pour lesquelles un financement peut être obtenu englobent des séminaires, des conférences ainsi que des ateliers impliquant les principaux acteurs au niveau national. La date de clôture pour la soumission des candidatures est le 15 avril 2004. Pour plus d'informations, veuillez contacter le secrétariat du CSEE.

Réunions de la Commission sur la Culture, la jeunesse, l'éducation, les médias et le sport

Les 26-27 janvier et 18-19 février, le CSEE a assisté aux réunions de la Commission sur la Culture, l'éducation, les médias et le sport du Parlement européen.

Dans le domaine de l'éducation, un des principaux sujets débattus était le rôle des écoles dans la sensibilisation à la culture. La Commission souhaite lancer un débat sur la nécessité de poursuivre des initiatives au niveau de l'UE ainsi qu'au niveau national afin de promouvoir le rôle des écoles dans l'amélioration de l'accès à la culture. Dans le contexte de l'élargissement de l'UE, la Commission souhaite revaloriser le rôle des systèmes d'éducation européens, qui améliorent la connaissance et encouragent le respect de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe, tout en sensibilisant au partage d'un patrimoine culturel commun.

La Commission a adopté le 19 février un rapport d'initiative sur ce sujet, qui a été adopté à la réunion plénière du PE du 26 février.

Ce rapport est disponible:

<http://www.europarl.eu.int/meetdocs/committees/cult/20040218/518020fr.pdf>

Europass – une meilleure transparence des qualifications et des compétences

La Commission a adopté en décembre 2003 une proposition de décision du PE et du Conseil sur un cadre unique pour la transparence des qualifications et des compétences. La proposition, intitulée "Europass", vise à aider les citoyens à mieux faire valoir leurs compétences auprès des employeurs, des établissements d'enseignement ainsi qu'auprès des établissements d'enseignement et de formation professionnelle dans les autres pays européens.

Europass est une compilation de cinq documents déjà existants au sein d'un même portfolio :

Le CV européen

Ce document est basé sur le CV européen disponible depuis 2002. Le CV donne au citoyen l'opportunité de présenter ses compétences/qualifications dans un ordre systématique et chronologique. Les changements dans la version actuelle concernent uniquement la terminologie. Le CV européen est l'élément essentiel du portfolio.

Mobilipass

Le MobiliPass, qui remplace l'Europass-Formation, est destiné à recenser des expériences de mobilité transnationale à des fins d'apprentissage. Le Mobilipass va constituer une version modifiée de l'actuel Europass-Formation. Le Mobilipass vise à permettre la description des compétences et expériences acquises dans n'importe quel pays européen.

Le supplément au diplôme

Ce document est un supplément aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur. Il fournit des informations sur les compétences et aptitudes acquises par son détenteur. Le document déjà existant ne devra pas être modifié afin d'être intégré dans l'Europass.

Le supplément au certificat

Ce document concerne l'enseignement et la formation professionnels. Il constitue un supplément au certificat professionnel et fournit une description détaillée des qualifications acquises.

Le Portfolio européen des langues

Le Portfolio européen des langues, lancé par le Conseil de l'Europe en 2001 en connexion avec l'Année européenne des Langues, est un document permettant à ses détenteurs de présenter leurs compétences linguistiques. Le Portfolio des langues comprend trois parties: un passeport langues, une biographie linguistique, et un dossier reprenant des exemples de travail personnel illustrant les compétences linguistiques.

Pour le moment, les cinq documents sont gérés séparément, ce qui empêche une réelle coordination efficace de ces outils de communication. Dès lors, les concepts clés de l'initiative Europass sont la rationalisation et la simplification. L'utilisation du portfolio européen est une opportunité offerte aux citoyens, non une obligation.

La proposition de décision relative au nouvel Europass devrait être adoptée par le Conseil d'ici à fin 2004. Son lancement officiel devrait avoir lieu lors d'une importante Conférence qui se déroulera à Maastricht en décembre 2004 et à laquelle le CSEE est invité.

Négociations sur le dialogue social sur le stress au travail

En avril 2003, la CES a entamé des négociations avec les organisations européennes d'employeurs (UNICE⁶/CEEP⁷) relatives à un accord cadre sur le stress au travail. A ce jour, cinq sessions de négociations ont eu lieu.

Au cours des négociations, un certain nombre de thèmes délicats ont été traités, notamment la définition de la notion de stress, la classification des causes potentielles de stress ainsi que les mesures permettant de diminuer le stress. Bien que les deux parties prenantes à la négociation aient été divisées sur ces thèmes dès le départ, les négociations ont considérablement progressé : la structure globale de l'accord a été rédigée et le résultat final sera présenté au Comité exécutif de la CES en juin 2004.

⁶ Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe

⁷ Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général

Plus d'informations à ce sujet dans le prochain numéro de la Lettre du CSEE.

Nouveau lancement du portail eSchoolnet à l'intention des enseignants européens

Le portail eSchoolnet proposé par le réseau européen Schoolnet a été relancé le 10 février 2004. Le portail destiné aux enseignants contient des ressources variées, notamment des actualités relatives à l'éducation, des exemples pratiques, des fiches pratiques relatives à l'éducation dans les différents pays et des forums d'échange d'information destinés à l'ensemble des enseignants d'Europe.

En plus de faciliter l'accès à l'information relative aux contenus pédagogiques dans toute l'Europe et à l'utilisation des technologies dans l'éducation, ce portail vise à promouvoir des projets internationaux au travers de l'offre d'une variété de possibilités de communication, y compris des outils permettant d'établir un contact avec d'autres écoles.

L'adresse du portail : www.eschoolnet.org

Appels à propositions annoncés par la Commission Européenne

Pour obtenir plus d'informations sur chaque appel à propositions, veuillez cliquer sur le lien.

- **Coopération européenne avec les Etats-Unis et le Canada**

La Commission Européenne a annoncé des appels à propositions concernant le programme de coopération de l'UE avec les Etats-Unis et le Canada dans le domaine de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels.

Etats-Unis

Des activités, organisées tant en Europe qu'aux Etats-Unis, centrées sur le développement d'une coopération transatlantique sur la mobilité des étudiants, les programmes d'étude internationaux, les cours magistraux et les études de recherches relatives aux affaires européennes ou aux affaires UE-Etats-Unis sont éligibles pour demander un financement dans le cadre de ce programme.

Date limite de soumission: 23 avril 2004.

http://europa.eu.int/comm/education/programmes/eu-usa/usa_en.html#call

Canada

Ce programme soutient des projets relatifs à la mobilité des étudiants, aux missions d'échange et d'enseignement à l'intention des professeurs, des formateurs, des administrateurs et d'autres spécialistes concernés, ainsi qu'au développement de programmes internationaux.

Date limite de soumission: 30 avril 2004.

http://europa.eu.int/comm/education/programmes/eu-canada/canada_en.html#call

- **Transfert de l'innovation du programme Leonardo da Vinci**

Le présent appel à proposition a pour objet le transfert dans et par des structures diverses (centres de formation, privés et publics, entreprises, écoles etc.) de contenus innovants développés dans le cadre du programme Leonardo da Vinci I et II.

Date limite de soumission: 1er juin 2004.

http://europa.eu.int/comm/education/programmes/leonardo/new/leonardo2/callinnov/index_fr.html

- **Coopération UE-Australie dans le domaine de l'enseignement supérieur**

La Commission lance, en collaboration avec le Département de l'Education, des sciences et des technologies australien, un appel à proposition pour un projet visant à établir un cadre pour la mobilité des étudiants du troisième cycle au travers du développement d'un programme d'étude conjoint par des établissements d'enseignement supérieur de l'UE et d'Australie.

Date limite de soumission: 16 juin 2004.

http://europa.eu.int/comm/education/programmes/calls/australia/australia_en.html

- **Coopération UE-Nouvelle-Zélande dans le domaine de l'enseignement supérieur**

La Commission européenne et la Commission néo-zélandaise pour l'enseignement supérieur ont annoncé un appel à proposition pour un projet, similaire au programme de coopération entre l'UE et l'Australie, visant à établir un cadre pour la mobilité des étudiants entre l'UE et la Nouvelle-Zélande.

Date limite de soumission: 16 juin 2004.

http://europa.eu.int/comm/education/programmes/calls/newzealand/newzealand_en.html

- **Programme Erasmus Mundus**

Un projet d'appel à proposition dans le cadre de ce programme de coopération et de mobilité est à présent disponible. L'appel à proposition final sera publié début avril 2004, mais les candidats sont d'ores et déjà invités à lire les informations préliminaires.

Date limite de soumission pour les activités liées à l'année académique 2004-2005: Printemps 2004.

http://europa.eu.int/comm/education/programmes/mundus/index_fr.html

Nouvelles publications de l'Institut syndical européen (ISE)

L'égalité salariale et le 'gender mainstreaming' dans la stratégie européenne pour l'emploi

Lars Magnusson, Lilja Mosesdottir et Amparo Serrano Pascual.
ISA / SALTSA. Déc. 2003.

Representativeness of public sector trade unions in Europe – State administration and local government sectors.

Une étude conjointe EPSU – ISE.
Fév. 2004. Bientôt disponible en français, allemand, suédois et espagnol.

TRANSFER: L'UME depuis cinq ans

Le dernier numéro de *TRANSFER*, le Journal de l'Institut syndical européen.
No. 4/2003.

Eurydice

L'évaluation des établissements d'enseignement obligatoire en Europe

Eurydice, 2004.

Disponible en ligne: <http://www.eurydice.org/Documents/EvalS/fr/FrameSet.htm>